

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 13 octobre 2025

DELIBERATION N°33/2025

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame RAFIA Kadidia, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène, Madame HAMOU THERREY Bernadette, Madame SAHUN Véronique, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAULT Marie-Thérèse

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Madame LIZEE Anne-Christine, Madame DESCLOUX Odette, Madame RIOUAL Françoise

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe.

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12

Date de convocation : 02/10/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 12 (douze) voix. Mme LIZEE Anne-Christine a donné "bon pour pouvoir" à Mme REVOL

OBJET : SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION ACCOMPAGNEMENT CONSEIL CITOYEN CENTRE (ACCC)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code de l'action sociale et des familles.

Vu la convention ci-après annexée.

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Dans ce cadre, le CCAS soutient les associations intervenant sur le champ social et de la solidarité.

Considérant que l'association ACCC dont le siège est situé place de Provence à Vitrolles, a fait une demande de subvention de fonctionnement au CCAS pour les fêtes de fin d'année 2025.

Considérant que les actions sociales menées par cette association sont en adéquations avec les fondements du CCAS et qu'elle participe au lien social de la commune et à l'implication citoyenne.

Considérant les éléments de bilan, Madame la Vice-Présidente propose d'attribuer :

- Une subvention de 2000 € pour l'association ACCC contribuant à organiser un "Noël solidaire", à destination de 60 personnes très isolées, en état de précarité, ainsi que plusieurs familles monoparentales dont 32 enfants.

Madame Revol se déporte et ne vote pas la subvention car elle membre du conseil citoyen.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres restant décide :

D'approuver L'attribution de la subvention de 2000€ à l'association ACCOMPAGNEMENT CONSEIL CITOYEN CENTRE.

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement 2025 du CCAS.

D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la présente délibération ainsi que les conventions afférentes.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

